



Commune de

La Gaude

Service Urbanisme

Tél. 04.93.59.41.48

Nos Réf. : NO-2022/798

Vos Réf. : courrier du 28/09/2022

Objet : demande avis projet dossier réalisation

La Gaude, le 22 novembre 2022

EPA NICE ECOVALLEE

455, promenade des Anglais

BP 33257

06205 NICE CEDEX 3

Madame la Directrice Générale,

Le 28 septembre 2022, la commune de La Gaude a été saisie pour avis, conformément aux dispositions des articles L.122-1, L.122-1-1, R.122-6 et R.122-7 du code de l'Environnement, sur le projet de dossier de réalisation de la ZAC du Hameau de la Baronne à La Gaude, comprenant notamment l'étude d'impact actualisée.

Aussi, ce projet de dossier de réalisation ainsi que son étude d'impact actualisée ont été présentés en séance du conseil municipal du 17 octobre 2022. Aucune observation n'a été formulée et le conseil municipal a émis un avis favorable par voie de délibération n°DCM171022-4-03.

De plus, je vous précise que cette délibération comprend l'accord de la commune requis au titre de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, sur la réalisation des équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA et ceux sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Bruno BETTATI



Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller régional de la Région SUD PACA